



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU SUD-YVELINES

*Projet d'Aménagement et de Développement
Durable (PADD) : les grandes orientations*

REUNION PUBLIQUE

Samedi 28 mars 2009



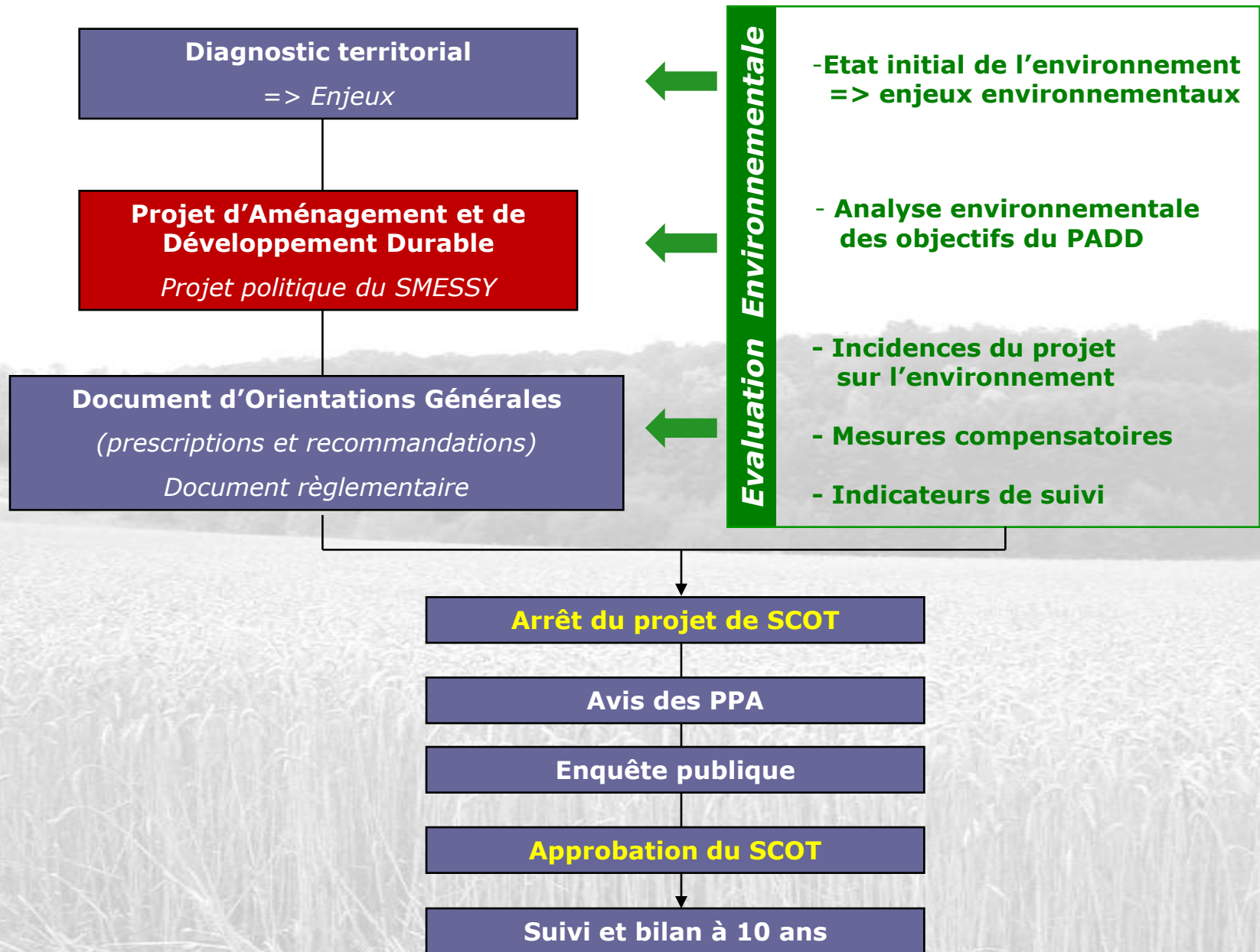
- ❑ Le SCOT institue **une démarche de « projet »** et de **stratégie globale** d'un territoire : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

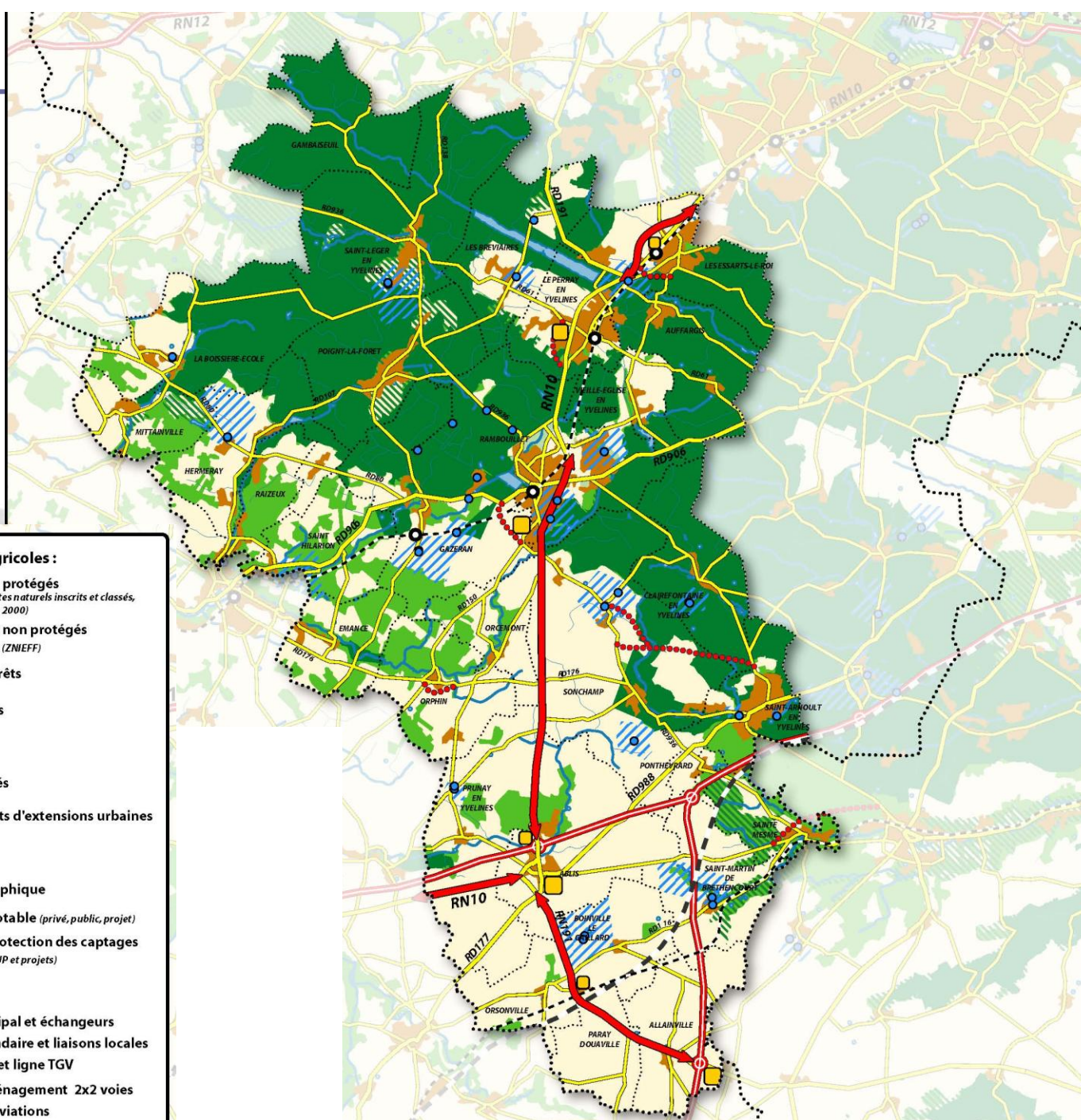
- ❑ Le SCOT doit permettre d'assurer la **cohérence des politiques sectorielles** qui y sont ou seront menées (habitat, préservation de l'environnement et des paysages, déplacements, développement économique et commercial, préservation de l'agriculture, équipement du territoire...).

- ❑ Le SCOT doit s'inscrire dans une démarche de **développement durable** :
 - Concilier...*
 - *croissance économique et urbaine,*
 - *protection de l'environnement,*
 - *mixité et équité sociales,*
 - ... sans porter atteinte aux générations futures.*

- ❑ Le SCOT doit être élaboré en **concertation avec la population** et les **acteurs locaux**

- ❑ Le SCOT doit faire l'objet d'un **suivi et d'une évaluation** au plus tard **10 ans** après son approbation





Espaces naturels et agricoles :

- Espaces naturels protégés (Forêt de protection, Sites naturels inscrits et classés, ZPPAUP, réseau Natura 2000)
- Espaces naturels non protégés mais inventoriés (ZNIEFF)
- Autres bois et forêts
- Espaces agricoles

Espaces urbanisés :

- Espaces urbanisés
- Principaux projets d'extensions urbaines

Eau :

- Réseau hydrographique
- Captage d'eau potable (privé, public, projet)
- Périmètres de protection des captages d'eau potable (DUP et projets)

Infrastructures :

- Réseau principal et échangeurs
- Réseau secondaire et liaisons locales
- Lignes SNCF et ligne TGV
- Projets d'aménagement 2x2 voies
- Projets de déviations

□ **Constats partagés**

- « **INTACT** » : préservation de ses patrimoines naturels et bâtis, rythme de croissance maîtrisé, diversité et qualité des paysages, identité locale encore très forte.
- « **CONTRAIT** » : protections fortes de certains espaces naturels, niveau de dessertes routières et en transports en commun très inégal selon les territoires.
- « **ATTRACTIF** » : qualité de son cadre de vie, positionnement dans le bassin de vie de Rambouillet, complété par la proximité de celui de l'agglomération parisienne et de celle de Chartres, contexte « quasi » provincial en grande couronne d'Ile de France, bon niveau d'équipements...

□ *Mise en perspectives*

*Hypothèses résultant d'un prolongement de tendances
ou de l'accélération de certains processus*

- **Un « sanctuaire »** environnemental (toujours plus de protections sur des espaces de plus en plus vastes)
- **Un « réservoir »** foncier pour des projets « importés » : localisation de « réponses aux besoins » à l'échelle du département, de la région, ...
- **Un « isolat »** s'excluant de tout réel développement.

*Contraires aux conditions d'un réel **développement local**,
fondement majeur des volontés politiques*

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... DYNAMIQUE ET QUALITÉ DE VIE

□ Quelques rappels du diagnostic ...

- Environ 67 000 habitants en 2006 (+ 2 500 habitants depuis 1999)
- Croissance ralentie depuis 1999 (1990-1999 : +0,78%/an ; 1999-2006 +0,55%/an)
- Croissance de population plus importante dans le Sud (CAPY)
- Consommation d'espace modérée d'environ 18 ha par an depuis 1999.
- Parc de logement : prédominance de l'habitat individuel, de l'accession
- Diminution de la taille des ménages = des besoins en logements à population constante; des demandes de logements insatisfaites sur le bassin rambolitein.
- Un parc de logements locatifs aidés publics en faible progression, concentré principalement à Rambouillet
- 57,5% des ménages sont éligibles à un logement social (de type PLUS)
- Rythme de construction en légère hausse (320 log/an entre 1999 et 2005) principalement en individuel avec des densités variables (de moins de 10 log/ha à plus 100 log/ha)
- La Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en cours de révision sur un territoire élargi.

Enjeux du développement durable et environnementaux

- ⇒ Favoriser la mixité sociale des communes = des **réponses adaptées et diversifiées en produits logements**, en particulier hors Rambouillet
- ⇒ Favoriser **proximité** ou qualité de dessertes autres que la voiture pour l'accès aux commerces, services, équipements et emplois : conforter les pôles urbains et de services existants et **favoriser leurs dessertes**
- ⇒ Favoriser des constructions **économiques** en espaces naturels et énergie
- ⇒ Répondre aux **besoins en énergie** du territoire par des ressources renouvelables

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... DYNAMIQUE ET QUALITÉ DE VIE

□ Armature urbaine du territoire

- Viser une réelle dynamique urbaine en s'appuyant sur la valorisation de l'agglomération centrale Rambouillet- Gazeran, des pôles d'appui du territoire et des communes les mieux desservies en transports en commun
- Renforcer et développer les pôles d'appui d'Ablis, St Arnoult en Yvelines, le Perray en Yvelines et les Essarts le Roi.
- Inscrire une logique de développement de l'ensemble des communes rurales, à leur échelle en bénéficiant des fonctions de centralité offertes par les pôles d'appuis et le pôle structurant de Rambouillet.

➤ TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE

+ 0,55% par an	72 350 habitants en 2020, soit + 5 350 habitants
+ 0,75% par an	74 388 habitants en 2020, soit + 7 388 habitants
+ 0,78% par an	74 700 habitants en 2020, soit + 7 700 habitants
+ 1,00% par an	77 000 habitants en 2020, soit + 10 000 habitants

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... DYNAMIQUE ET QUALITÉ DE VIE

□ **Maîtrise de l'étalement urbain**

- Favoriser les développements urbains en optimisant les tissus bâtis existants : mutations, renouvellement, densification adaptée à chaque ville / village / quartier, comblement des dents-creuses, réhabilitations, valorisation de bâtis vacants-rénovation,....
- Inscrire les extensions urbaines en continuité du tissu urbain existant (évitant ainsi le mitage).
- Accentuer les efforts en matière de densification des extensions urbaines (logements et activités économiques).

➤ **EXEMPLARITÉ DES PAYSAGES URBAINS ET NATURELS**

➤ **EXEMPLARITÉ D'UN URBANISME DE QUALITÉ PRÉSERVANT LE LONG TERME**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... DYNAMIQUE ET QUALITÉ DE VIE

□ Habitat

- **Besoins des habitants et dynamique démographique** : assurer un rythme de production de logements de l'ordre de 600 logements/an
- **Valorisation des espaces urbanisés**, et développement modéré des communes rurales :
 - privilégier les principaux pôles d'emplois et de services à la population,
 - privilégier les pôles desservis par les transports collectifs,
- **Diversifier** les types et les tailles de logements dans toutes les nouvelles opérations (tant en milieu urbain qu'en milieu rural).
- **Répartir des logements locatifs sociaux**, sur **tout** le territoire, de façon adaptée en fonction des équilibres en place et de typologie des communes
- **Inscrire l'objectif de réalisation de** :
 - programmes Locaux de l'Habitat intercommunaux (PLH), a minima à l'échelle de chacune des communautés de communes du SMESSY
 - d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- **Encourager une politique foncière dans le périmètre du SCOT** (à l'échelle des communes, communautés de communes, voire du Département...)

➤ **LA DIVERSITÉ DANS LA QUALITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... DYNAMIQUE ET QUALITÉ DE VIE

□ Formes urbaines

- **Affirmer la volonté d'une intégration de qualité** des urbanisations nouvelles dans les paysages (pour les extensions urbaines, les zones d'activités, les grandes infrastructures, les bâtiments agricoles, ...).
- **Promouvoir une démarche de développement durable dans les constructions nouvelles et les rénovations** : limiter les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la gestion des eaux,
- Pour aider les communes à la mise en place des mesures évoquées ci-dessus, **mettre en œuvre la réalisation d'un guide de bonnes pratiques adapté aux caractères des villes et villages du SMESSY**, et en lien avec d'éventuelles démarches similaires portées par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ou d'autres territoires voisins.

➤ **EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE DES FORMES URBAINES**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... DYNAMIQUE ET QUALITÉ DE VIE

□ Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

- **Affirmer la présence du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse** sur une partie du territoire du SCOT Sud-Yvelines. Outre la participation d'une grande partie du territoire à l'étude d'extension de son périmètre, les enjeux portent sur :
 - **Le rôle des « communes-portes »** du PNR : Rambouillet et Saint Arnoult en Yvelines notamment ;
 - Pour les communes qui en feront le choix, sur la **prise en compte d'exigences renforcées** dans les domaines :
 - de la préservation des patrimoines bâtis et paysagers,
 - du développement de « la ville sur la ville »,
 - de la valorisation touristique, etc.

➤ **EXEMPLARITÉ RENFORCÉE AU SERVICE D'UNE DYNAMIQUE DE PATRIMOINE**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ Quelques rappels du diagnostic....

- Emplois et entreprises : la majorité des actifs vont travailler hors du SMESSY + concurrence économique des villes voisines d'Eure-et-Loir
- Dynamiques économiques concentrées sur Rambouillet/Gazeran et dans les pôles secondaires (Ablis, les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, St Arnoult).
- Tissu d'activités industrielles et artisanales diversifié, encore dépendant de grandes entreprises aux centres de décision extérieurs
- Manque d'offre foncière : zones d'activités pratiquement toutes occupées.
- Petits commerces et services de proximité : concurrence accrue
- Evasion commerciale vers l'agglomération parisienne et Chartres pour les commerces autres qu'alimentaires.
- Artisanat : secteur dynamique et encore créateur d'emplois.
- Espaces agricoles et forestiers : souvent menacés par la pression foncière en frange des petites et grandes agglomérations.
- Espaces forestiers : nombreux et généralement bien tenus.
- Agriculture de la Beauce solide; agriculture du Nord du territoire plus fragile mais au potentiel de diversification important.

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

Enjeux du développement durable et environnementaux

- ⇒ *Accompagner le développement démographique par des créations d'emplois locaux*
- ⇒ *Assurer la préservation d'espaces de productions agricoles à long terme*
- ⇒ *Renforcer le lien entre activités agricoles, préservation des paysages, valorisation des biomasses et développement économique local*

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ..UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ **Emploi et sites d'activités**

- **Tendre vers un équilibre global emplois/actifs à l'échelle du territoire :**
 - A minima : création d'emplois = accueil de nouveaux actifs
 - Renforcer le rayonnement économique sur un bassin élargi, inter-régional
 - tenir compte des spécificités économiques locales et voisines (OIN de St Quentin en Yvelines, Chartres, Epernon, etc.)
- **Favoriser un développement des pôles d'emplois existants et futurs en synergie et en complémentarité :** ZA, centres commerciaux, densités de commerces et d'emplois dans les principales villes du territoire :
 - privilégier les principaux pôles d'emplois et de services **desservis par les transports collectifs**,
 - privilégier de nouvelles zones d'activités économiques /artisanales de **rang intercommunal**,
 - favoriser l'implantation d'activités artisanales selon des modalités adaptées à leur fonctionnement (yc besoins de relocalisations d'entreprises insérées dans des tissus urbanisés contraints)
 - valoriser et développer les compétences d'une agence de développement pour contribuer au développement économique local : unique et a minima sur le périmètre du SCOT Sud Yvelines.
 - un schéma global des zones d'activités à l'échelle du SCOT.

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ **Emploi et sites d'activités**

- **Développer le caractère stratégique du potentiel logistique des abords de la gare de Paray-Douaville.**
 - Proximité des autoroutes A10 et A11 = caractère stratégique de rang régional.
 - Contexte agricole local : la vocation logistique ne devra pas contribuer à fragiliser d'exploitation agricole.

- **Desservir les sites d'activités par :**
 - des axes routiers adaptés à la circulation des véhicules, y compris les poids-lourds,
 - des transports collectifs,
 - l'intermodalité de leur desserte fret quand l'équipement ferré sur site ou à proximité le permet,
 - l'accompagnement de services aux entreprises et aux employés.

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ **Emploi et sites d'activités**

- **Desservir le territoire en équipements liés aux nouvelles technologies de l'information et communication (NTIC)**
 - les particuliers : accès à l'information, travail à domicile, etc...
 - les entreprises : condition impérative d'attractivité du territoire. (réseau internet à haut débit, performant sur l'ensemble du territoire, maillage par la fibre optique..).
- **Requalifier les friches industrielles :**
 - en valorisant une vocation économique lorsque cela est pertinent (conditions de desserte et de fonctionnement)
 - ou bien en privilégiant une vocation autre : habitat, équipement, commerce...

Le changement de vocation devra se faire de façon concertée à l'échelle de l'intercommunalité concernée (/à l'échelle du SCOT ?)
- **Valoriser et requalifier les sites d'activités existants par des aménagements de qualité.**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ **Emploi et sites d'activités**

- **Réaliser de nouvelles zones d'activités intégrant des objectifs de haute qualité environnementale :**
 - densité des implantations à optimiser pour limiter les consommations d'espaces naturels/agricoles,
 - gestion de l'eau : consommation, réutilisation, eaux pluviales ,
 - mise en place des modalités d'accessibilités diversifiées pour les actifs et le fret, etc...
 - gestion « durable » des déchets, de l'énergie, des nuisances sonores,
 - critères qualitatifs d'insertion dans les paysages et de réduction des impacts sur la biodiversité locale

➤ **L'EXEMPLARITÉ D'UNE STRATÉGIE CONCERTÉE ET EXIGEANTE**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ Commerce

- A travers un schéma de développement commercial du SMESSY, **faire émerger une offre de commerces diversifiée** : commerces de détail de proximité, supermarchés, hypermarchés. dans une logique d'accessibilité aisée.
- **Redynamiser** l'offre commerciale du centre-ville de Rambouillet.
- **Soutenir** une desserte commerciale adaptée au milieu rural (multiservice, marchés,...).
- **Renforcer** le tissu commercial des pôles d'appui (Ablis, St Arnoult, les Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines) et y favoriser l'économie résidentielle (commerces de proximité, services publics, artisanat, tourisme...).
- **Revitaliser le commerce et l'artisanat local par une offre de locaux d'activités dans les centres-bourgs ou à proximité.**

➤ **ASSURER DIVERSITÉ, QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ AUX COMMERCES**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ Agriculture et sylviculture

- **Préserver les terres agricoles** en tant que fonction économique et paysagère majeure du territoire.
- **Préserver les espaces boisés et forestiers** du territoire, en lien avec l'objectif régional de protection de l'arc de biodiversité : protéger les continuités naturelles du territoire et à son voisinage, pour le fonctionnement optimum des milieux et des espèces
- **Encourager l'exploitation durable** des bois et forêts en inscrivant le territoire dans une logique de filière bois globale et élargie au-delà des seules limites du SMESSY –en lien avec les régions voisines. Développer la fonction de production de bois et sa diversité d'usage : matériaux de construction, d'isolation, ressource énergétique renouvelable, etc...
- **Préserver les bâtiments agricoles remarquables** et orienter leur changement de vocation : sans fragiliser ou mettre en cause la vocation agricole ou naturelle des espaces dans lequel les bâtiments s'inscrivent.

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DIVERSIFIÉ ET DURABLE

□ Agriculture et sylviculture

- **Préserver et favoriser l'activité agricole de qualité, respectueuse de l'environnement** (ex : agriculture raisonnée et biologique).
- **Favoriser la diversification des activités agricoles** et les mettre en lien avec la vie urbaine : ferme école, maraîchage et culture de consommation directe, etc...
- **Valoriser les productions sylvicoles et agricoles locales, avec des efforts de diversification :**
 - bio carburants issus de productions non concurrentielles de productions alimentaires,
 - productions de combustibles (bois...)
 - productions de nouveaux matériaux (lin, chanvre...)
 - ...

➤ **RENFORCER DURABLEMENT LES LIENS ENTRE PRODUCTIONS AGRICOLES, SYLVICOLES ET LES BESOINS DU TERRITOIRE**

□ Quelques rappels du diagnostic....

- L'enseignement supérieur se limite à la ville de Rambouillet et de nombreux étudiants se rendent en agglomération parisienne.
- L'accueil de la petite enfance est relativement limité sur le territoire.
- Les équipements de santé et d'accueil pour les personnes âgées sont performants et bien répartis sur le territoire.
- ...mais le vieillissement de la population engendrera des besoins en hébergements spécialisés et en services appropriés aux personnes âgées.
- Les équipements sportifs et culturels sont bien répartis sur l'ensemble du territoire, mais l'offre, jugée parfois insuffisante, se complète par plusieurs projets communaux ou intercommunaux.
- L'arrivée de jeunes ménages engendrera des besoins en équipements scolaires et en structure d'accueil pour la petite enfance.
- Certains secteurs ne sont pas encore desservis par un réseau performant de téléphonie mobile et internet.
- Le territoire possède un patrimoine historique et naturel riche, à fort potentiel...mais la capacité en hébergement touristique du territoire est limitée.

Enjeux du développement durable et environnementaux

- ⇒ Préserver les richesses touristiques et les sites de loisirs **pour les générations futures**
- ⇒ Valoriser et **faciliter l'accès** aux sites de tourisme et de loisirs

□ **Équipement du territoire**

- Poursuivre la mise à niveaux des équipements structurants du territoire, en favorisant les réflexions et démarches intercommunales et en particulier dans les domaines :
 - **de la santé** : valorisation d'un réseau d'équipements complémentaires, autour du centre hospitalier de Rambouillet et de la mise en place d'une communauté hospitalière de secteur...
 - **de la formation supérieure et de la formation en alternance**, autour des structures de Rambouillet , en particulier les développements de l'IUT, du projet d'une université implantée dans la Bergerie Nationale avec une chaire dédiée au développement durable, de l'Institut de Formation par Alternance (l'IFA ,géré par la CCI 78), des BTS , etc...
 - **de l'accueil de la petite enfance**,
 - des services et structures adaptées aux **besoins des personnes âgées**,
 - **des structures de sports, loisirs et culture** : projet de complexe sportif intercommunal (CCPFY/ CCE), valorisation du conservatoire intercommunal de Musique-Danse-Art Dramatique (Rambouillet) et du Conservatoire de Musique de St Arnoult , poursuite des projets intercommunaux autour du cheval (haras des Bréviaires...) ; activités de loisirs HQE aux étangs de Hollande...
 - etc...

□ *Équipement du territoire*

- **Valoriser les équipements structurants dans le domaine des loisirs** : Hippodrome, projet de nouveau cinéma multi salle en centre-ville de Rambouillet, projet de pôle spectacle et de conférences,...
- **Améliorer l'équipement du territoire en nouvelles technologies de l'information et communication (NTIC)**, dans le double objectif de permettre aux particuliers d'accéder à l'information et de pouvoir bénéficier des modalités du travail à domicile , ainsi que de répondre à un impératif exigé par les entreprises actuelles et futures :
 - téléphonie mobile,
 - réseau internet à très haut débit, notamment en développant le maillage par la fibre optique.

➤ **UN OBJECTIF D'ÉQUIPEMENT AMBITIEUX ET RAISONNÉ, PRIVILÉGIANT LES LOGIQUES INTERCOMMUNALES**

□ **Tourisme**

- **Poursuivre la mise en valeur des patrimoines locaux** : espaces naturels, éléments du patrimoine bâti rural et urbains.
- Agir en faveur d'une **diversification des logiques touristiques** : tourisme familial, équestre, culturel, industriel, d'affaires (activités de conférences et congrès)...
- Agir en faveur d'une **augmentation et d'une diversification des capacités d'accueil, d'hébergement et de restauration** sur le territoire, de manière à favoriser un allongement des temps de séjour.
- Inscrire la fréquentation touristique dans le **respect du document de gestion de la forêt publique** (2005-2025) : « fréquentation du public légère et diffuse».
- **Mettre en place un réseau de sites attractifs** : Bergerie Nationale, châteaux, « Espace Rambouillet », églises, musées contrôlés, maisons d'écrivains, petit patrimoine vernaculaire, pôle équin des Bréviaires, ...

□ **Tourisme**

- **Mettre en réseau des itinéraires de randonnées** pédestres, cyclables, équestres, en cohérence avec les réseaux des territoires voisins, le réseau de transport en commun et/ou les possibilités de stationnement automobile.
- **Développer une politique globale de valorisation / renforcement de la notoriété** du territoire et ses outils de mise en œuvre (structure de promotion et de commercialisation).
- **Valoriser la proximité / la présence de portes d'entrées au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse** : notamment les villes de Rambouillet, Saint Arnoult en Yvelines....

➤ **UNE AMBITION TOURISTIQUE CONCILIANTE ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN CADRE D'EXCEPTION PATRIMONIALE

□ Quelques rappels du diagnostic....

- Etalement urbain encore faible, mais parfois assez visible.
- Riche patrimoine bâti urbain et historique, grande qualité du patrimoine « rural » et des espaces publics.
- Nombreuses politiques de protection des milieux naturels.
- Ressource en eau potable suffisante, mais à la qualité menacée.
- Qualité des eaux de rivière relativement mauvaise.
- Outre l'automobile, les bâtiments existants sont à l'origine d'une grande part des émissions de gaz à effet de serre (mauvaises isolations, consommations d'énergies,...).
- Systèmes de gestion et traitement des déchets assez performants (quais de transferts, centre de tri, contrat éco-emballage valorisation énergétique...)
- Quelques secteurs ponctuels soumis à des risques : petites vallées (inondation), anciennes carrières (mouvements de terrain), installations classées..
- Des nuisances sonores aux abords des infrastructures de transport
- Nuisances olfactives ponctuelles à proximité d'usines, de décharges ou de stations d'épuration.

Enjeux du développement durable et environnementaux

- ⇒ *Préserver la richesse des paysages pour préserver celle de la **biodiversité***
- ⇒ *Préserver la qualité et le fonctionnement du **cycle de l'eau***
- ⇒ *Empêcher/traiter /réduire pollutions et nuisances*
- ⇒ *Préserver les **ressources non renouvelables : eau, sol...***
- ⇒ *Réduire les **émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques***
- ⇒ *Favoriser les cycles visant **économie et recyclage / réutilisation (eau, matériaux...)***
- ⇒ *Favoriser une **gestion économique responsable des ressources renouvelables (bois, vent...)***

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN CADRE D'EXCEPTION PATRIMONIALE

□ Biodiversité et paysages

- **Protéger** les espaces agricoles, boisés ou naturels les plus remarquables.
- **Préserver l'équilibre** des espaces de transition écologique entre forêts et terres agricoles (lisières, clairières...).
- **Concilier protection** des lisières des massifs forestiers et **développement** des activités agricoles et sylvicoles.
- **Maintenir, voire recréer**, les conditions de restauration de **l'arc de biodiversité francilien** (faune/flore), notamment le corridor biologique d'intérêt régional entre les massifs de Rosny-sur-Seine, de Rambouillet et de Fontainebleau.
- **Préserver l'identité et les fonctions** des grandes unités paysagères : manteau forestier, plateau agricole de Beauce, espaces de clairières et de vallées.
- Préserver, voire améliorer la **qualité paysagère des franges urbaines et des entrées de ville.**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN CADRE D'EXCEPTION PATRIMONIALE

□ Biodiversité et paysages

- Promouvoir un **développement urbain économe en espace** afin de limiter l'extension de l'urbanisation sur les milieux agricoles, boisés et naturels.
- **Maintenir des coupures vertes** composées d'espaces agricoles, boisés ou naturels entre villes, bourgs et hameaux : liens avec les continuités écologiques de rang régional et les coupures d'urbanisation locales à préserver.
- **Préserver le caractère identitaire** des bourgs, des hameaux et de leurs extensions urbaines, tout en favorisant la réduction des consommations d'énergie (modes et orientations des implantations, recours aux normes de haute Qualité environnementale) et le recours à des énergies renouvelables (énergie solaire notamment).
- **Poursuivre la mise en valeur du patrimoine** naturel, historique et urbain local : lien avec les objectifs de développement touristique.

➤ **EXEMPLARITÉ DES OBJECTIFS ET DES MOYENS AU REGARD D'UNE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE EXCEPTIONNELLE**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN CADRE D'EXCEPTION PATRIMONIALE

□ Gestion de l'eau

- Mettre en œuvre des réflexions et démarches s'appuyant sur les syndicats intercommunaux concernés, pour améliorer quantitativement et qualitativement l'offre en eau potable
- Réfléchir aux modalités d'une **offre supplémentaire et diversifiée** pour l'adduction d'eau potable (nouveau captage en forêt de Rambouillet, ...)
- **Améliorer la gestion intégrée des cours d'eau** à l'échelle des bassins versants tout en préservant et mettant en valeur le patrimoine hydrographique et en particulier **la préservation des zones humides** (mares, rivières, fossés...).
- Agir globalement en faveur d'une **gestion économe de la ressource en eau potable** : réduire les consommations liées au fonctionnement des collectivités locales et des équipements publics, sensibiliser les entreprises et les habitants à de nouvelles pratiques (récupérations, moindres consommations...).
- **Mieux protéger** nappes d'eau souterraine et captages d'eau potable contre les risques de pollution ; accélérer les mises en œuvre SPANC, ...
- **Améliorer la qualité** des eaux superficielles par **un meilleur traitement** des eaux usées et pluviales, urbaines, industrielles et agricoles.

➤ **TERRITOIRE SUD YVELINES, EXEMPLAIRE SUR LE THÈME FONDATEUR DE SON IDENTITÉ (L'EAU)**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN CADRE D'EXCEPTION PATRIMONIALE

□ **Lutter contre le changement climatique**

- **Maîtriser la consommation en énergie** dans tous les domaines (transports, bâtiments, agriculture, industrie,...) :
 - réduire les besoins en énergies (isolation, technologies économes, raccourcissement des trajets, modes doux/TC,...)
 - valoriser les ressources locales (biomasse, solaire, vent,...),
 - diversifier les sources d'énergies.

- **Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers** qui constituent de véritables puits de carbone à l'échelle de la région

➤ **EXEMPLARITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... UN CADRE D'EXCEPTION PATRIMONIALE

□ *Prise en compte des risques et nuisances*

- Prendre des mesures permettant une réduction du tonnage de déchets et augmenter les taux de tri et de valorisation de ces déchets.
- Réduire/prévenir les nuisances sonores
- Réduire/prévenir les pollutions des sols et atmosphériques
- Réduire/prévenir les risques naturels et technologiques.

➤ **EXEMPLARITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT LIMITANT SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Quelques rappels du diagnostic....

- Les déplacements internes et externes au territoire se multiplient et se font en majorité en voiture (60%).
- De nombreux projets d'aménagement ou de créations de voirie (2x2 voies, déviation de bourgs,...) sont en cours de réalisation, ou en débat.
- 4 gares SNCF relient le territoire à l'agglomération parisienne. La gare de Rambouillet est la plus fréquentée et connaît des problèmes d'accessibilité.
- Un réseau de bus interne à la ville de Rambouillet.
- Des lignes de transport collectif interurbaines fréquentées majoritairement par les scolaires.
- Le territoire possède quelques aménagements cyclables qui sont souvent déconnectés les uns des autres ne permettant pas leur continuité.
- Un schéma des itinéraires cyclables est en cours à plus grande échelle par le Département et la Région.
- Transport = un des deux principaux poste émetteur de GES (avec le bâtiment)

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Perspectives d'évolution :

- **Les déplacements automobiles vont s'accroître** globalement si la tendance actuelle se poursuit, générant les nuisances, l'insécurité, les pollutions et émissions de GES qui y sont liées.
- Les aménagements à 2x2 voies de la RN10 et de la RN191, et à plus long terme le prolongement de l'A12 au droit des Essarts le Roi vont améliorer la circulation automobile sur ces liaisons...
- ...mais pourraient **générer en contrepartie un phénomène de périurbanisation renforcée** des communes rurales situées aux débouchés de ces axes et accentuer le déséquilibre entre l'utilisation de la voiture et celle des transports en commun.

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

Enjeux du développement durable et environnementaux

- ⇨ *Répondre aux exigences de la mixité sociale par celles d'une **accessibilité facilitée** aux pôles d'équipements et de services*
- ⇨ *Faciliter les déplacements ne générant pas ou peu de gaz à effet de serre : marche, vélo, transports en commun*

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Généralités :

- **Renforcer l'intermodalité au niveau des gares du territoire (Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Gazeran et Rambouillet) :**
 - **Aménagement de la gare de Rambouillet** pour faciliter son accessibilité : accès tous modes, stationnement voitures/taxis/deux roues..., en lien avec un véritable projet urbain de ce quartier (restructuration urbaine des îlots sud de la voie)
 - **Renforcement des fonctions de pôles d'échanges** (gares routières)
 - Réflexion sur les limites de capacité de la gare de Rambouillet et à terme sur les **besoins du territoire d'une gare adaptée** dans un secteur moins contraint en termes d'urbanisme et proche de pôles d'emplois (secteur Rambouillet/Gazeran)
- **Permettre la desserte multimodale des zones d'activités en valorisant la desserte fer :**
 - Site de la gare de Paray-Douaville (CAPY)
 - Autres sites possibles ?

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Généralités

■ Limiter les déplacements automobiles :

- Développer les réflexions communales et intercommunales de type « Plan Local de Déplacement »
- **Améliorer la desserte en transports en commun** (fer et bus) vers et à partir des principaux générateurs de déplacements du territoire ou à proximité : pôles d'emplois, de commerces et de services, grands équipements structurants, principaux axes de dessertes...
- **Développer les parkings relais**, favorisant l'organisation du covoiturage et le report modal sur les transports en commun (aires de « dépose/reprise » des véhicules...). En particulier, les secteurs proches des gares et des échangeurs autoroutiers (faciliter le **covoiturage** et le report des usagers sur la ligne de bus directe vers la gare RER B à Massy via l'autoroute)
- Tenir compte des dessertes en transports collectifs pour déterminer les nouvelles zones d'urbanisation.

➤ **PÔLE INTERMODAL DE RANG INTER-RÉGIONAL**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Réseau routier

2. Dessertes internes

- **Adapter les infrastructures routières existantes pour une meilleure sécurité**
 - **Requalification et sécurisation des intersections** sur le réseau structurant. De façon prioritaire, le SCOT met en avant les intersections les plus importantes sur le territoire (liste non exhaustive):
 - celles desservant la RN 191 d'Ablis à Allainville (en particulier avec la RD 177, desservant Auneau)
 - au Sud du Perray, création d'une entrée sur la RN10 en direction de Paris,
 - carrefour RD 29/ RD 132 : aménagement d'un rond point (accès à la ZI de St Arnoult),...
 - **Mise en œuvre des déviations ou des mesures spécifiques d'aménagement** lorsque les trafics routiers des axes existants sont de nature, par leur volume ou leur caractère (part des poids-lourds) à engendrer des nuisances et de l'insécurité dans les tissus urbanisés traversés.

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Réseau routier

2. Dessertes internes

- **Définir un réseau structurant à l'échelle du SCOT :**
 - barreau au Sud Rambouillet entre la RN 10 / RD 936 et la RD 906 , afin de desservir la ZAC économique de Bel Air - La Forêt
 - déviation de la RD 176 au Sud d'Orphin afin d'en éviter le centre-ville (aménagement à mettre en œuvre en concertation avec les Conseils Généraux des Yvelines et d'Eure et Loir)
 - ...
- **Aménager des parcours routiers permettant la découverte des territoires traversés :**
 - Principe ou définition de plans de jalonnement/signalétique adaptés.

➤ **MAILLAGE STRUCTURÉ, SÉCURISÉ ET PERFORMANT**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ Transports en commun

- **Réaliser une 3^{ème} voie ferrée** entre La Verrière et Le Perray-en-Yvelines, afin de renforcer qualité et fréquence de la desserte du bassin de vie de Rambouillet vers l'agglomération parisienne et les pôles d'emplois intermédiaires (St Quentin en Yvelines, La Défense...)
- **Améliorer l'accessibilité aux gares et le développement d'une intermodalité** efficace (TC ferrés / bus et autocars / voitures / taxis et taxis collectifs / deux roues / piétons...).
-Particulièrement urgent dans le **cas de la gare de Rambouillet** (avec l'enjeu urbain de restructuration d'îlots).
- **Prévoir la création d'une gare adaptée hors du centre urbain** de Rambouillet et proche du pôle économique de Bel Air La Forêt, sur la commune de Gazeran. Un tel projet sera à étudier de façon à y permettre
 - la mise en œuvre de conditions optimum de **rabattement** tous modes : voiture, transports en commun routiers, deux-roues, marche...
 - l'aménagement d'une **offre suffisante en stationnements** automobiles, taxis, bus, deux roues...

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

□ **Transports en commun**

- Favoriser la mise en œuvre de **mesures d'accompagnement au développement de la desserte rapide par car** à destination de la gare TGV / RER B de Massy via l'autoroute A 10 : parc de stationnement, conditions de rabattement aux arrêts...
- Pour à la fois répondre aux besoins des personnes peu ou pas motorisées et offrir des alternatives aux déplacements automobiles individuels, prévoir le **développement du transport à la demande** vers les principaux pôles d'attraction du territoire : centres urbains avec commerces, services et équipements, zones d'activités, gares, lieux et sites de marchés hebdomadaires, etc.
- **Réfléchir à la valorisation du Syndicat Intercommunal de transport de la région de Rambouillet (SITERR)** : renforcement possible de son action dans l'objectif d'adapter l'offre au plus près de la réalité de la demande.

➤ **TERRITOIRE PILOTE POUR LA DESSERTE DE L'ENSEMBLE DE SON BASSIN DE VIE (MAILLAGE ÉTOFFÉ ET ATTRACTIF)**

« QUALITÉ », maître-mot du SCOT : ... VERS UNE MOBILITÉ CHOISIE

☐ Modes doux de déplacement

- Définir un schéma global des modes doux, en lien avec les réseaux régionaux et départementaux, les territoires voisins, et en particulier :
 - incitation aux déplacements de proximité à pied et en vélo dans tous les centres urbains (villes, bourgs et villages),
 - Développement de l'offre en stationnement sécurisée pour les deux roues (cf. gares, équipements, espaces publics, habitat collectif...).

➤ **PLAN CYCLABLE INTER-TERRITOIRES**

- **COHERENCE DU PADD AVEC LES OBJECTIFS DE L'ETAT**

- **PROJET COMPLET AVEC UNE LOGIQUE TRANSVERSALE DES ENJEUX**

- **ATTENTES SUR LA SUITE DES TRAVAUX DU SCOT:**

- Ambitions sur la **diversité** du logement (locatif en particulier)
- Effort de **territorialisation**, voire **phasage** des objectifs logements
- **Accompagner** le vieillissement général de la population : logements, services...
- Volet **commerce**
- Vigilance sur la préservation des activités agricoles
- Considérer les **paysages**, **patrimoines** bâtis et naturels et **espaces** non bâtis comme des **ressources non renouvelables** : gestion économe et durable à prévoir
- Travail parallèle avec les travaux en cours du Parc Naturel Régional (filière bois, densités « urbaines et rurales », diversité de l'offre pour l'accueil d'entreprises...)

QUESTIONS / REPONSES

MERCI DE VOTRE ATTENTION